

Fort – de – France, le 15 avril 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Aide au fret : Demande biannuelle unique

**La Collectivité Territoriale de Martinique informe qu'à titre exceptionnel, le traitement unique des demandes d'aide au fret effectuées au titre du fonds FEDER sur le PO2014-2020, se fera sur deux années consécutives 2021/2022.**

En conséquence, les porteurs de projets désireux de solliciter une aide au fret liée à l'approvisionnement en matières premières, à l'import de déchets non dangereux ou encore à l'export de produits issus de la production locale, sont invités à remplir une demande d'aide unique pour les années 2021 et 2022.

Cette nouvelle procédure fait l'objet d'une mise à jour de la fiche DOMO (Document de mise en œuvre).

Les dossiers de demande d'aide sont disponibles sur le site [europe-martinique.com](http://europe-martinique.com).

Ils devront être communiqués par courrier et en version numérique au plus tard le **31 décembre 2021** (cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :

**CTM – Direction des Fonds Européens**

**Immeuble Pyramide  
165-167 Route des Religieuses  
97200 Fort de France**

Courriel : [aap.europe@collectivitedemartinique.mq](mailto:aap.europe@collectivitedemartinique.mq)

---

### Contact Presse

**Ketty GERARD et Nathalie HIERSO**

[ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq](mailto:ketty.gerard@collectivitedemartinique.mq) / [nathalie.hierso@collectivitedemartinique.mq](mailto:nathalie.hierso@collectivitedemartinique.mq)

**Collectivité Territoriale de Martinique**

Direction des Fonds Européens

Immeuble Pyramide, 165-167, Route des Religieuses, 97200 Fort-de-France